

NOS TARIFS 2027 2028



Lycée général & Technologique Lycée Professionnel

Contribution Familiale

Second cycle général, technologique, professionnel

Statut	Montant de la contribution familiale annuelle 2 ^{nde} , 1 ^{ère} et Terminale GT et Pro	Soit par prélèvement sur 9 mois acompte de 100 € déduit*
Non boursier	965 €	96.11 €
Boursier échelon 1 & 2	880 €	86.67 €
Boursier échelon 3 & 4	810 €	78.89 €
Boursier échelon 5 & 6	770 €	74.44 €
* l'acompte de 100€ est demandé et obligatoire à l'inscription ou à la réinscription		

Frais de dossier d'inscription

Pour tout apprenant externe ou demi-pensionnaire : **70€** (non remboursable)

La Restauration

Deux espaces : le Self « Au 12 » et la cafétéria « Sacré-Cafet »

Pour les demi-pensionnaires :

Plusieurs formules de demi-pension sont proposées : le prix du repas est de 6,70€

Nb de repas hebdomadaire	Montant LEGT ¹ 2 ^{nde} GT, 1 ^{ère} GT Term GT	Montant 2 ^{nde} Pro. ² (6 semaines de stage effectuées déduites)	Montant 1 ^{ère} Pro. ³ (8 semaines de stage effectuées déduites)	Montant Term. Pro. ⁴ (6 semaines de stage effectuées déduites)
DP5 > 5 déjeuners	1 090 €	918 €	849 €	883 €
DP4 > 4 déjeuners	872 €	734 €	679 €	706 €
DP3 > 3 déjeuners	654 €	551 €	509 €	530 €
DP2 > 2 déjeuners	436 €	367 €	339 €	353 €

¹ Pour 2025-2026 le nombre de jours de repas pour un DP 5 LEGT est de 158 jours

² Pour 2025-2026 le nombre de jours de repas pour un DP 5 2^{nde} Pro est de 133 jours

³ Pour 2025-2026 le nombre de jours de repas pour un DP 5 1^{ère} Pro est de 123 jours

⁴ Pour 2025-2026 le nombre de jours de repas pour un DP 5 Terminale Pro est de 128 jours

Attention cas particulier d'un apprenant quittant l'établissement en cours d'année : la facturation de la demi-pension sera calculée au réel sur le nombre de jours d'inscription dans l'établissement.

L'ensemble des montants ci-dessus représente le montant prévisionnel d'une inscription sur l'année complète.

Pour les externes :

L'apprenant choisit entre quatre formules dont le prix varie entre **3,80€ et 7,45 €**.

A NOTER : Les tarifs des différentes formules sont susceptibles d'évoluer en fonction du contexte économique.

Lors de l'inscription/réinscription, nous proposons uniquement à l'apprenant d'être Externe durant les 3 premiers jours de rentrée (du 1^{er} au 3 septembre 2026 inclus).

Les apprenants souhaitant changer de régime peuvent le faire du 1^{er} au 3 septembre 2027 inclus. Le nouveau régime choisi durant cette période sera appliqué à partir du 6 septembre 2027.

Ces demandes de changement de rentrée sont à faire obligatoirement sur Ecole Directe dans la rubrique prévue à cet effet.